

Partenariats européens et internationaux - 2013/2014

En 2013-2014, le taux de mobilité des élèves du second degré a atteint son plus haut niveau historique: 12%.

Ce bon résultat s'explique principalement par le dynamisme des établissements scolaires de l'académie, dont 57% déclarent posséder un partenariat international actif.

Sans surprise, ces partenariats se concentrent à 93% en Europe, facilités par un soutien annuel de l'Union européenne supérieur à un million d'euros (1 576 852 € en 2012-2013).

La circulaire de préparation de rentrée 2014 a rappelé une nouvelle fois l'importance accordée à l'ouverture européenne et internationale : « Les partenariats et les jumelages avec des établissements étrangers seront encouragés, à tous les niveaux d'enseignement, pour développer les échanges et les projets de mobilité des élèves, notamment de la voie professionnelle ».

Selon les données de l'année scolaire 2013-2014, plus de la moitié des collèges et lycées de l'académie de Bordeaux possèdent au moins un partenariat actif avec un établissement étranger. Quarante-trois pourcent de ces partenariats ont lieu avec des établissements situés dans l'espace européen élargi. Deux pays sont très nettement surreprésentés : l'Allemagne (40% des partenariats) et l'Espagne (30%). Dans ce contexte d'ouverture croissante des établissements, les élèves du second degré bénéficient d'opportunités de mobilité en augmentation : 12% en moyenne en 2013-2014 contre 10,1% en 2012-2013 et 8,35% en 2011-2012.

Une ouverture des établissements du second degré en progression

En mai 2014, 55% des collèges et 59% des lycées de l'académie de Bordeaux ont déclaré posséder au moins un partenaire à l'étranger. Si l'article D 421-2-1 du code de l'éducation prévoit que chaque lycée public se dote d'un partenaire européen ou international, notons que ce « taux d'ouverture » des établissements du second degré est en augmentation constante depuis 2011.

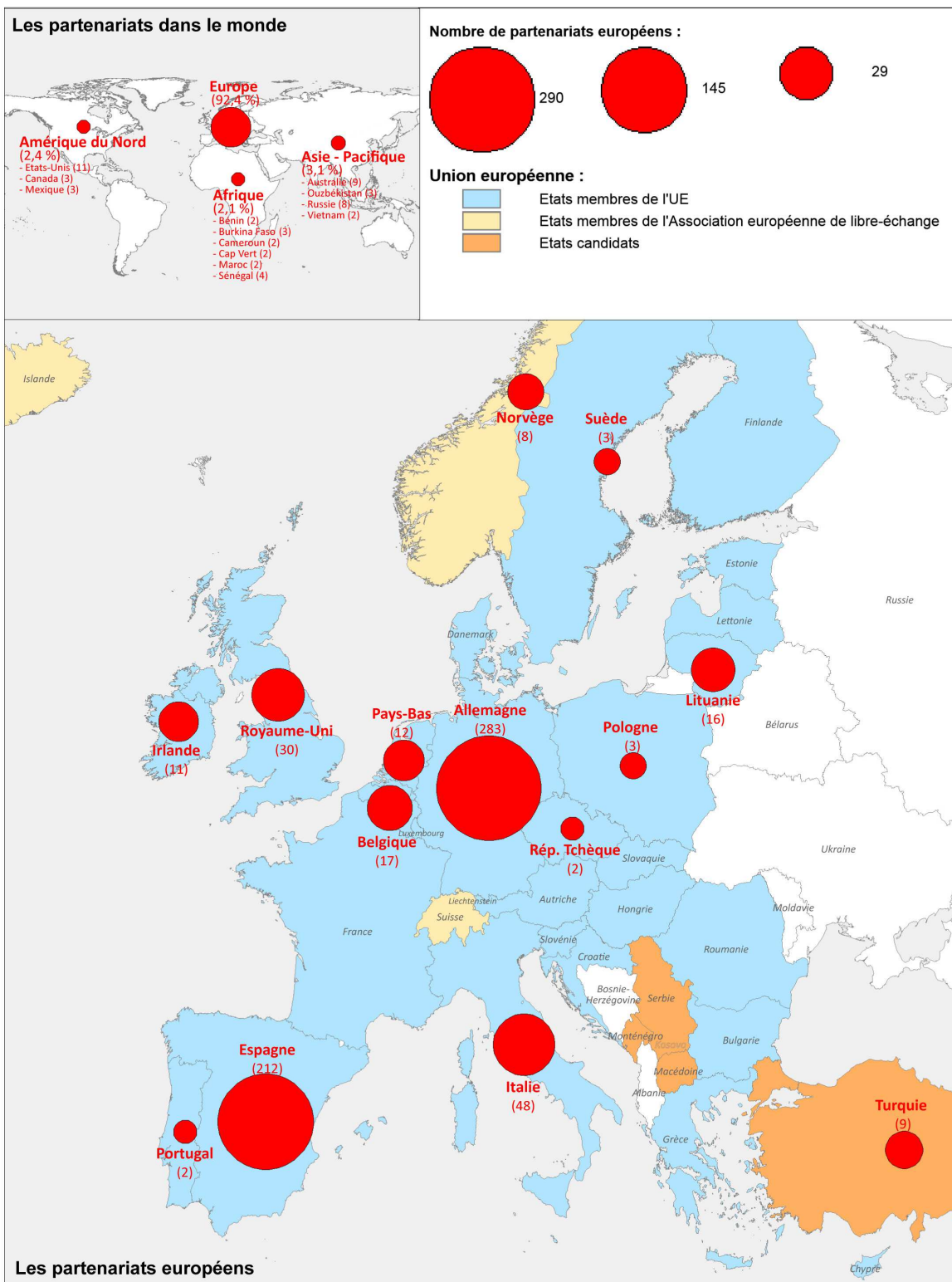
Nombre d'établissements ayant un partenariat

2013-2014	Collèges publics	Collèges privés	Lycées publics	Lycées privés	Ensemble 2013-14	Ensemble 2012-13	Ensemble 2011-12
Nombre	142	48	81	32	303	295	270
Proportion	56%	54%	62%	52%	57%	55%	51%

La proportion d'établissements disposant d'au moins un partenaire étranger est respectivement plus élevée dans le public que dans le privé d'une part, au niveau lycée qu'au niveau collège d'autre part. Pour autant, les établissements privés recensent des taux de mobilité supérieurs aux établissements publics (voir ci-après).

Les partenariats européens et internationaux des établissements scolaires de l'académie de Bordeaux

année scolaire 2013 - 2014

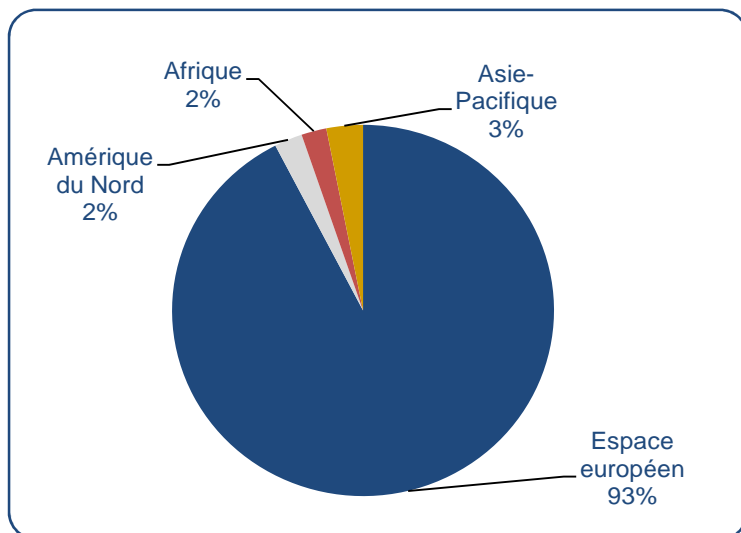


L'Europe, terre de partenaires

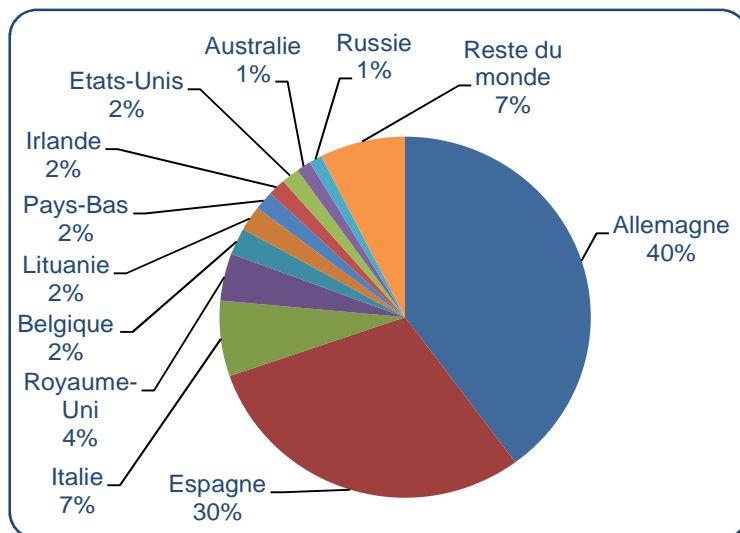
Parmi les 710 partenariats déclarés par les établissements, 656 se situent dans l'espace européen élargi, l'Allemagne et l'Espagne en accueillant plus des deux tiers (respectivement 283 et 212).

Hors Europe, les Etats-Unis arrivent en tête, avec 11 partenariats.

Ventilation des partenariats d'établissements par aire géographique



Ventilation des partenariats d'établissements par pays de destination

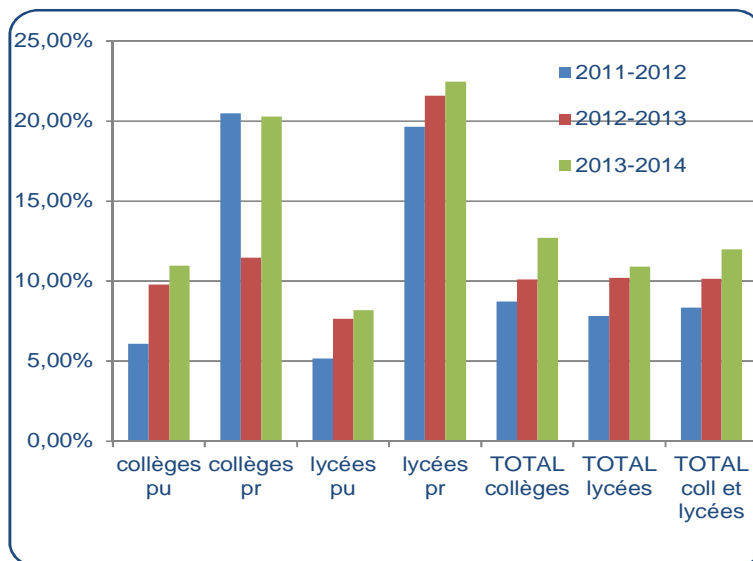


Les facteurs explicatifs de cette ventilation géographique sont multiples : proximité géographique, langues enseignées dans l'académie de Bordeaux, disponibilités de financements communautaires, soutien institutionnel. Notons qu'en dépit d'un éloignement géographique plus important que l'Espagne et d'un enseignement linguistique moins diffusé, l'Allemagne concentre le plus grand nombre de partenaires. Dans ce contexte, le soutien apporté par l'Office franco-allemand pour la jeunesse et le Secrétariat franco-allemand mérite d'être souligné. De surcroît, cette prépondérance de l'Allemagne se retrouve également au niveau national.

Des taux de mobilité en augmentation

Pour 2013-2014, le taux de mobilité individuelle et collective a atteint 12,70% pour les collégiens de l'académie de Bordeaux et 10,91% pour les lycéens, avec une moyenne pour l'ensemble du second degré de 12%. Autrement dit, si chaque année 30 498 *nouveaux* élèves du secondaire continuent de bénéficier d'une mobilité à l'étranger, alors le taux de couverture sur la durée de la scolarité aura atteint 90%, ce qui nous rapprochera sensiblement de l'objectif annoncé dans la circulaire de rentrée 2013, en écho au Conseil européen de novembre 2008 : « *chaque élève devrait pouvoir réaliser au cours de sa scolarité une mobilité dite "apprenante" dans le cadre d'un partenariat scolaire, d'un stage ou d'un séjour à l'étranger* ».

Evolution des taux de mobilité par type d'établissement



Les élèves d'établissements publics sont significativement moins mobiles que ceux du privé, peut-être en raison d'écart socio-économiques. Par ailleurs, si l'on tient compte du différentiel de durée de scolarité entre collèges et lycées (25%), les lycéens s'avèrent proportionnellement plus mobiles à l'étranger que les collégiens.

Ainsi, la mobilité au cours de la scolarité est devenue la règle dans l'académie de Bordeaux, favorisant l'ouverture au monde des jeunes Aquitains pour une insertion professionnelle réussie.

i. En mai 2014, la direction des études et prospective du rectorat de Bordeaux a diligenté l'enquête ministérielle ORQUESTRA auprès des 537 établissements du second degré publics et privés sous contrat.

ii. **Définition du partenariat scolaire** : mise en relation entre un établissement français et un (ou plusieurs) établissement(s) étranger(s), qui peut se décliner sous plusieurs formes : (1) partenariats dans le cadre d'un programme européen (Comenius, Leonardo, eTwinning...) (2) partenariats dans le cadre d'accords bilatéraux nationaux ou académiques (OFAJ, SFA, programme académique avec une région partenaire...) ; (3) appariements ; (4) partenariats avec un établissement scolaire à l'étranger donnant lieu à des périodes de formation en milieu professionnel à l'étranger ; (5) tout partenariat d'établissement à établissement donnant lieu à des échanges entre élèves, des échanges entre enseignants, ou tout autre projet commun. Lorsqu'un même projet réunit plusieurs partenaires, chaque partenaire est compté séparément (ex. un même projet réunissant 4 partenaires comptabilisent 4 partenariats différents). Pour les lycées, les partenariats des classes post-bac sont intégrés. Seuls les partenariats actifs sont comptabilisés. Sont considérés comme actifs les partenariats ayant donné lieu à des activités depuis les trois dernières années scolaires (rentrée 2011).

iii. Les 28 États membres de l'Union européenne, les quatre membres de l'association européenne de libre-échange et

les quatre pays officiellement candidats à l'Union européenne.

iv. **Définition de la mobilité des élèves** : séjours d'élèves, individuels ou groupés, hors du territoire français, à des fins pédagogiques, professionnelles, linguistiques ou culturelles. Entrent dans ce cadre : (1) les mobilités dans le cadre de programmes européens (Comenius, Leonardo, Erasmus) ou académiques ; (2) les échanges OFAJ et les échanges SFA ; (3) les mobilités d'élèves entre établissements ayant un partenariat scolaire ou un appariement ; (4) les stages à l'étranger ; (5) les périodes de scolarisation individuelle dans un établissement étranger ; (6) les séjours linguistiques et culturels mis en place dans le cadre scolaire, organisés ou non par des opérateurs de voyages.

v. Le Nord Portugal (2000) ; l'académie régionale d'éducation et de formation de Souss-Massa-Drâa au Maroc (2005) ; l'état du Wisconsin aux États-Unis (2006) ; les communautés autonomes de la Rioja et du Pays Basque (2007) ; le land de Hesse en Allemagne (2008) ; le Gloucestershire en Grande-Bretagne (2008) ; la République de Djibouti (2012) ; l'État de l'Utah aux États-Unis (2012) ; l'État de Jalisco au Mexique (2012) ; la communauté forale de Navarre (2013) ; la Toscane, en Italie (2013).

Johan DELORY

Délégué académique aux relations européennes et internationales et à la coopération